

11/ 7°) Le MAIRE. - En ce qui concerne l'augmentation de 25 % en faveur du personnel communal, je vous demande de me faire confiance. Monsieur le Préfet m'a promis de reconsidérer la question et de faire l'impossible pour nous donner le maximum.

Au cours de cette séance il est inutile d'engager une discussion publique dont le déroulement risquerait de gêner les pourparlers en cours. Pour cette même raison je ne donnerai pas lecture de la correspondance échangée avec Monsieur le Préfet, bien que cela soit inscrit à l'ordre du jour.

Veuillez m'en excuser.

M. PAUS. - Monsieur le Maire, pas le maximum, mais les 25 % dans leur intégralité. D'ailleurs nos propositions sont modestes car nous aurions pu demander à compter de 1952.

Mme AMELIN insiste pour que la lettre par laquelle Monsieur le Préfet refuse l'approbation de la délibération soit communiquée au Conseil.

Le MAIRE. - Encore une fois, je vous demande de me faire confiance. Je vous promets de vous tenir au courant de ce qui aura été décidé. Monsieur le Préfet doit me faire connaître sa décision le 10 au plus tard.